



Obtenez l'impensable : un rendement de type actions avec une garantie...le tout en une seule police VU !

MARTIN

Profil du client

Martin est un parent seul âgé de 50 ans qui a récemment effectué une révision de son programme d'assurance avec son conseiller. Il constate qu'il a besoin d'un montant d'assurance vie permanente de 500 000 \$ à des fins de planification successorale. Il songe également depuis un certain temps à l'héritage qu'il laissera à sa fille. Ses besoins en matière d'épargne-retraite sont déjà comblés et il a mis de côté des fonds supplémentaires qu'il prévoit lui laisser en héritage. Il n'a pas vraiment besoin de ses fonds supplémentaires et souhaiterait obtenir un meilleur rendement que ceux offerts dernièrement par les CPG classiques.

Le besoin

Martin veut s'assurer de disposer d'une méthode efficace sur le plan fiscal pour régler l'impôt exigible sur sa succession. De plus, il souhaite maximiser le montant qu'il laissera à sa fille, tout en minimisant l'impôt et les frais exigibles sur ses placements, tels que les frais d'homologation et d'exécuteur qui accompagnent généralement le règlement d'une succession.

La solution

Une police d'assurance vie universelle peut s'avérer très utile. On y retrouve les éléments que recherche Martin, c'est-à-dire de l'assurance permanente et un compte d'épargne efficace sur le plan fiscal. À son décès, la prestation d'assurance pourra servir à régler l'impôt exigible sur sa succession. De plus, tous les fonds qui s'accumulent dans le compte d'épargne apprécieront dans un environnement à imposition différée et seront versés à ses bénéficiaires sur une base non imposable.

Le conseiller à Martin lui a fait part d'une option très intéressante en raison de sa composante d'épargne : un compte indiciel garanti en fonction du marché (CIGM) de BMO^{MD} Assurance. Ce compte est le premier en son genre au Canada et est offert exclusivement dans le cadre des polices de la Gamme Dimension de BMO Assurance. Il offre un rendement de type actions et un taux de rendement garanti qui ne sera jamais négatif. Ainsi, il profitera du potentiel de croissance recherché sans courir des risques de pertes !

Voici les comptes indiciels garantis en fonction du marché

Principaux avantages :

- Exposition au rendement du marché des actions et sécurité d'un CPG.
- Taux de rendement nets qui ne seront jamais négatifs.
- Intérêts calculés et crédités à TOUS LES ANS pendant la durée du placement.
- Dépôt minimal forfaitaire de 5 000 \$ pour toutes les nouvelles polices de la Gamme Dimension (établies sous la version 2010/11/18).
- Souplesse nécessaire pour passer, sans pénalité, à une option de taux d'intérêt fixe ou à d'autres CIGM offerts aux dates de versement des intérêts.

Le conseiller de Martin lui a exposé les avantages d'utiliser la méthode axée sur l'assurance vie universelle s'il dépose 25 000 \$ par année sur les cinq prochaines années et ensuite la prime minimale. Pour lui, cette méthode se compare à souscrire la police de Temporaire à 100 ans* la moins coûteuse pour ensuite investir la différence dans un portefeuille imposable avec les mêmes dépôts annuels. Voici les résultats de la projection :

Âge	Dépôt annuel	Gamme Dimension (frais modiques) avec un taux de rendement projeté de 5,5 % dans un CIGM **				Méthode de rechange : souscrire de l'assurance temporaire à 100 ans et placer la différence dans un CPG @ 4,0 %**			
		Frais annuels totaux	Capital assuré	Compte d'épargne à imposition différée	Valeur non imposable de la succession	Prime de la temporaire à 100 ans	Capital assuré	Portefeuille de placement après impôt	Valeur de la succession après impôt
51	25 000	5 789	500 000	19 740	519 740	5 471	500 000	19 982	519 982
52	25 000	5 789	500 000	40 566	540 566	5 471	500 000	40 428	540 428
53	25 000	5 789	500 000	62 537	562 537	5 471	500 000	61 348	561 348
54	25 000	5 789	500 000	85 717	585 717	5 471	500 000	82 754	582 754
55	25 000	5 789	500 000	110 171	610 171	5 471	500 000	104 656	604 656
60	5 471	5 789	500 000	141 471	641 471	5 471	500 000	117 374	617 374
65	5 471	5 789	500 000	182 379	682 379	5 471	500 000	131 637	631 637
70	5 471	5 789	500 000	235 844	735 844	5 471	500 000	147 633	647 633
75	5 471	5 789	500 000	305 721	805 721	5 471	500 000	165 573	665 573
80	5 471	5 789	500 000	397 046	897 046	5 471	500 000	185 692	685 692
85	5 471	5 789	500 000	516 406	1 016 406	5 471	500 000	208 257	708 257
100	5 471	5 789	500 000	1 142 753	1 642 753	5 471	500 000	293 773	793 773

Il est clair que l'assurance vie universelle assortie d'un CIGM de BMO Assurance peut offrir à Martin l'assurance permanente dont il a besoin et un compte d'épargne plus avantageux que la méthode de rechange.

*Au 4 mai 2011

**Police d'assurance vie universelle : police vie unique de la Gamme Dimension (frais modiques) établie en fonction d'un HNF de 50 ans et d'un taux de rendement de 5 % dans un CIGM. Taux d'imposition marginal : 42 %.



Obtenez l'impensable : un rendement de type actions avec une garantie...le tout en une seule police VU !

MARTIN

Voici le fonctionnement du CIGM :

- Au début de chaque mois, une nouvelle « série » de CIGM est offerte pour les nouveaux dépôts dans une police de la Gamme Dimension.
- Des intérêts quotidiens sont versés sur les dépôts dans un CIGM jusqu'à la date d'établissement en vigueur pour la série (habituellement au début du mois suivant) et après cette date, la série en question est fermée aux dépôts supplémentaires.
- Les dépôts sont placés pour une durée de placement de 10 ans. Les intérêts sont calculés et crédités à tous les ans à des dates spécifiques de versement des intérêts, en utilisant des facteurs de taux d'intérêt crédités stipulés d'avance.
- À la fin de chaque période de 12 mois au cours de la durée du placement, les facteurs de taux d'intérêt crédités pour les prochains 12 mois sont affichés sur notre site à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca.
- À la fin de la durée du placement, à moins de recevoir d'autres directives de placement, les fonds sont automatiquement réinvestis pour une nouvelle durée de placement selon les modalités offertes lorsque les fonds sont réinvestis.

Songez à un CIGM d'actions canadiennes qui comprendrait les facteurs suivants au cours de la première année :

Facteurs de taux d'intérêt crédités au CIGM* :	Taux de rendement minimal net :	0 %	← Le taux d'intérêt crédité ne sera jamais négatif.
	Taux de participation à l'Indice :	60 %	← Le taux de rendement est axé à 60 % sur le rendement basé sur le prix de l'Indice S&P/TSX60.
	Taux de rendement maximal de l'indice :	Aucun maximum	Il s'agit de l'augmentation minimale sous forme de pourcentage du rendement basé sur le prix de l'Indice boursier S&P/TSX 60 qui doit être atteint pour que le taux d'intérêt crédité soit positif, sinon le taux d'intérêt crédité correspond à zéro.
	Taux plancher établi :	3 %	←

Dans le présent exemple, si le rendement basé sur le prix de l'Indice S&P/TSX 60 correspond à 15 % pour l'année, le taux d'intérêt crédité sera de : $(15 \% - 3 \%) \times 60 \% = 7,2 \%$

Dans le cadre d'un CIGM, un montant de dépôt minimal est exigé (actuellement fixé à 5 000 \$*), alors un CIGM n'est pas l'idéal pour des clients qui ne souscrivent que de faibles montants d'assurance ou ne versent que la prime minimale dans leur police.

Le CIGM n'est pas un placement à court terme. Bien que les fonds puissent être retirés ou virés hors du CIGM avant la date d'échéance, ils font l'objet de certaines restrictions et de certains frais. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche de renseignements sur les CIGM sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.bmoinvestpro.ca.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre AGP ou avec le bureau de développement des affaires de BMO Assurance le plus près pour vous inscrire au prochain atelier sur les CIGM.

*Pourrait changer, selon les modalités d'une série spécifique.

Les comptes indiciaires d'assurance vie universelle et les comptes indiciaires garantis en fonction du marché sont des comptes de placement auxquels est crédité un montant d'intérêt reflétant le rendement de placements sous-jacents, moins les frais. Les titulaires de polices de BMO Société d'assurance-vie n'achètent pas d'unités indiciaires ou de parts légales en titres. Reportez-vous au libellé de la police pour connaître les frais VU maximaux exigibles sur les comptes indiciaires.

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et peuvent changer sans préavis.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Pour de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre AGP, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près ou visiter notre site : www.bmoassurance.com/conseiller.

Région de l'Ontario Région du Québec et de l'Atlantique Région de l'Ouest
1-800-608-7303 1-866-217-0514 1-877-877-1272